

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine Sarzin (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal</p> <p>Séance du mercredi 20 janvier 2016</p> <p>Par suite d'une convocation en date du 14 janvier 2016, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le mercredi 20 janvier 2016 à 20h45 sous la présidence de Monsieur Alain Chamosset, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 14</p> <p>En exercice : 14</p> <p>Présents : 10</p> <p>Votants : 13</p> <p>Délibération n°D_2016_01_20_01</p>	<p>Etaient présents : M. Alain Chamosset, M. Patrick Falcoz, Mme Raphaëlle Cons, Mme Nathalie Venancio, M. Christophe Albert, M. Alain Cartier, Mme Maryline Derouet, M. Fabrice Excoffier, Mme Sandrine Jallin, M. Julien Verdier</p> <p>Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absents ayant donné procuration : M. Fabrice Bonnard à Monsieur Christophe Albert, M. Jean-Luc Barthod à M. Patrick Falcoz, M. Philippe Marguerie à Mme Sandrine Jallin</p> <p>Absent excusé : M. Aurélien Chainé</p> <p>Absent : /</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.</p> <p>Mme Raphaëlle Cons est désignée pour remplir cette fonction.</p>

Objet : Retrait de la délibération n°D_2015_11_20_03 du 20 novembre 2015 portant sur l'achat d'une partie des parcelles cadastrées section A n°2630 et 2634 (Sur La Tour) et autorisant Monsieur le Maire à signer un compromis d'achat de ces parcelles et à régler les frais d'acte notarié afférents à ce dossier

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, par courrier en date du 21 décembre 2015 reçu le 24 décembre 2015, Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois, a demandé le retrait de la délibération n°D_2015_11_20_03 du 20 novembre 2015 au motif suivant : « (...) absence de l'avis du service France Domaine (...). (...) cet avis est obligatoire pour toute acquisition supérieure à 75 000 euros (...) »

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE :

- Le retrait de la délibération n° D_2015_11_20_03 du 20 novembre 2015.

Monsieur le Maire indique qu'une nouvelle délibération sera prise pour l'achat d'une partie des parcelles cadastrées section A n°2630 et 2634 (Sur La Tour) à réception de l'estimation de France Domaine. Il précise que les services de France Domaine sont intervenus sur la commune, le mardi 19 janvier 2016, afin de procéder à l'évaluation.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire</p> <p>Compte tenu de sa télétransmission le : 25 janvier 2016</p> <p>Et de la publication le : 25 janvier 2016</p>	<p>Extrait conforme au registre des délibérations.</p> <p>Fait à Contamine Sarzin, le 25 janvier 2016</p> <p>Le Maire,</p> <p>Alain CHAMOSSET</p>
--	---

